

LA LETTRE DES EMPLOYEURS

Année 2006 - Numéro 564

Date de parution : 10 juillet 2006 - ISSN 0295-5512

Edito : Privilégier le duo au duel.

En réaction à la décision du Conseil d'Etat du 29 mars dernier, interdisant l'usage des langues polynésiennes à l'Assemblée de Polynésie française, des personnalités de la société civile et du milieu politique ont publié une lettre ouverte intitulée « les effets pervers d'une idéologie monolingue en contexte bilingue » dans laquelle ils estiment « qu'il conviendrait que les langues en présence [le français et les langues polynésiennes] s'inscrivent dans un rapport de duo et non de duel, selon l'heureuse formule de Jean BERNABE ».

Le vice-président du gouvernement, Jacques DROLLET devrait méditer cette phrase, lui qui est si prompt à dénigrer les représentants des organisations patronales. Il serait temps en effet que le vice-président considère les patrons comme des partenaires et non des ennemis, comme il a trop souvent pris l'habitude de faire. Si dans leur lettre ouverte, les signataires dénoncent à juste titre l'idéologie monolingue des juges, les chefs d'entreprises sont confrontés à l'attitude du vice-président. Chasser le naturel il revient au galop, réagissant à l'occasion d'un tour d'horizon de l'actualité à l'issue du Conseil des ministres du 21 juin dernier, le vice-président a déclaré à propos du refus des employeurs de participer aux tables rondes sociales que ces derniers étaient des

« menteurs par omission » et qu'« il ne faut pas mettre le couteau sous la gorge », et d'ajouter que « de toute façon, ils [les employeurs] seront perdants s'ils ne participent pas aux débats ».

Ces propos sont indignes d'un vice-président, qui plus est en charge de l'économie, des finances et du tourisme.

Le vice-président a-t-il oublié que dans des accords, il y a certes la lettre mais il y a également l'esprit ? Les employeurs ont tenu leurs engagements et réclament simplement l'application des accords tripartites tels qu'ils ont été signés le 14 novembre 2005. Et si comme le vice-président le fait systématiquement remarquer « 2006 n'est pas finie », nous lui répliquons que cela fait maintenant 9 mois que nous avons signé ces accords. A moins qu'il ne décide d'endosser la paternité de l'échec des prochaines tables rondes sociales, il serait temps que le vice-président et le gouvernement prennent les dispositions réglementaires et respectent ainsi leur parole.

Il serait également temps de sortir de cette logique malsaine d'affrontement et privilégier enfin la signature d'accords gagnant-gagnant.

sortir de cette logique malsaine d'affrontement

Jacques BILLON-TYRARD
Président



CONSEIL DES ENTREPRISES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES BANQUES
COMITE LOCAL DE
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ASSOCIATION DES
TRANSPORTEURS
AERIENS LOCAUX
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION TAHITIENNE
DES PROFESSIONNELS
DE LA MEDITERRANEE



CHAMBRE SYNDICALE
DES ENTREPRENEURS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU COMMERCE

OPCIF
ORGANISATION PROFESSIONNELLE
DU CONSEIL DE L'INTERIM
ET DE LA FORMATION

S.I.P.O.F.
Syndicat des Industriels de la Polynésie Française



SPCA
Syndicat Professionnel des
Concessionnaires Automobiles

SYNDICAT DES
AGENCES MARITIMES
Au long cours
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SYNDICAT DES EMPLOYEURS
DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

UNIMAP
Syndicat professionnel
des acconiers
de la Polynésie Française
Union des Industriels
de Manutention
de la Polynésie Française

